



L'an deux mil vingt et un, le 06 janvier à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains (et visio-conférence), sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	31.

Date de 1ère convocation : 24 décembre 2020

Date d'affichage :

Présents :	<i>Titulaires :</i> BALTHAZARD Pierre-Louis, BERTHOMIER Christian, CAMUS Gilles, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GRELLIER Jean-Marc, HAERINCK Sabrina, HUYNH Antoine, MONTORO Marie-Pierre, MORAND Marc, PETIT GUILLAUME Sophie, POMMAT Dominique, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas, VANIN Gaëtan, VIAL Jean-Marc. <i>Suppléants (votant) :</i> EXERTIER Bruno, PIERRETON Christophe, <i>Suppléants (non-votant) :</i> WILLANO Valérie.
Excusés :	BASTIEN Patrick (pouvoir à A. HUYNH), MANZATO Jean-Marie (pouvoir à JM. VIAL), POILLEUX Nicolas (pouvoir à PL. BALTHAZARD), LEOUTRE Jean-Marc (pouvoir à S. FERRARI),
Absents :	GONTHIER Gérard, BRUN Pierre,

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT SMSB – PRINCIPE DE MISE EN ŒUVRE :

Le site de Savoie Grand Revard regroupe trois sites – Le Revard, La Féclaz, Saint-François-de-Sales. Les acteurs sont pour certains des communes (Les Déserts, Saint-François-de-Sales, Arith, Le Montcel) ou des intercommunalités (Grand Lac, Grand Chambéry).

Chacun de ces acteurs a travaillé depuis plusieurs années au développement de son territoire, afin d'en mettre en valeur les atouts et les ressources. Il est fréquent qu'à un moment donné des réflexions, la nature des actions à mener recoupe les compétences des uns et des autres, celles-ci ayant parfois été déléguées comme c'est le cas de la plupart des activités estivales déléguées au Syndicat mixte des stations des Bauges, en vertu des statuts adoptés le 17 septembre 2018.

Il convient de coordonner les projets, les schémas de développement et master plans réalisés au cours de ces dernières années pour en faire un vrai schéma de cohérence territoriale à l'échelle de Savoie Grand Revard, sous le pilotage du Syndicat mixte. Cela permettra de bénéficier :

- d'un accord de développement commun et concerté entre les acteurs publics du Syndicat mixte des Stations des Bauges ;
- d'un zonage des activités, notamment les activités touristiques estivales ;
- de repérer les secteurs à fort enjeux environnementaux et naturels et les secteurs à enjeux économiques et sociaux ;
- d'établir un programme pluriannuel de réalisation de ces projets.

Il conviendra également que les cabinets et institutions ayant travaillé, ou travaillant encore sur ces projets de développement, soient coordonnés et amenés à mettre en commun leurs compétences.

La présidente propose de délibérer pour mettre en œuvre ces objectifs de travail et la méthode.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

✓ **APPROUVE la mise en œuvre de ces objectifs de travail ainsi que la méthode.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 06 janvier 2021



LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le



☞ Votants :	34
☞ Pour :	34
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.